Association des Riverains du Port le 25/11/2015

29, rue de la Chapelle

85350 L’Ile d’Yeu

Jean-Benoît Albertini

Préfecture de Vendée

 29 Rue Delille,

85000 La Roche-sur-Yon

Monsieur le Préfet,

Depuis plus de sept ans, l’île d’Yeu est desservie régulièrement par la compagnie d’hélicoptères Oya Vendée Hélicoptères (OVH).

Les dirigeants de cette compagnie ont depuis lors décrété que si l’héliport n’était pas situé en plein milieu de Port Joinville, la compagnie abandonnerait cette desserte. Au départ, le Maire a déclaré : «  Nous nous sommes donné deux à trois ans avant de décider. Je crois qu'il est sage de laisser la nouvelle compagnie travailler pour assurer sa trésorerie. Donnons-nous le temps de la réflexion. ». Comme chacun sait, le provisoire a souvent une longue vie…

En totale dérogation par rapport à la législation, depuis plus de sept ans les usagers et les riverains du port subissent donc cette nuisance considérable, sans aucune autre raison que la volonté d’affichage commercial d’Oya Vendée Hélicoptères et la crainte du conseil Municipal de voir cette compagnie mettre en œuvre sa menace de fermeture de ligne. Et pourtant cette ligne n’est pas si vitale pour l’île, ni pour les évacuations sanitaires, ni pour le courrier qui pourrait très bien prendre le bateau. Il y a bien d’autres façons d’améliorer le « standing » de l’Ile.

Rappelons que cette localisation de l’héliport en plein milieu de Port-Joinville n’a aucune raison valable :

* Il existe un aérodrome susceptible d’accueillir cette ligne avec toutes les installations adaptées à la Pointe du But. OVH est dispensé de taxes d’atterrissage, ce qui met en cause l’équilibre du budget de l’aérodrome qui salarie trois contrôleurs aériens aux frais de la collectivité.
* L’héliport de Port Joinville ne respecte absolument pas les distances de sécurité, ni les règles en matière de protection contre la pollution,
* La « proximité » n’est pratique que pour quelques habitants de Port Joinville ou pour quelques personnes y travaillant. Mais même les services postaux qui sont à 100 m utilisent une camionnette pour venir prendre le courrier. Et pour tous les habitants de l’ouest de l’île, l’aérodrome serait plus commode.
* Ce n’est pas non plus pour maintenir au centre de Port Joinville les transports sanitaires et d’urgence, car les hélicoptères d’OVH ne peuvent pas transporter des brancards. Ce type d’évacuation est donc réalisé par un hélicoptère du Samu ou par la SNSM, en bateau. Et quand il s’agit d’un bras cassé, l’aérodrome est tout aussi pratique que l’héliport.

Et pourtant les hélicoptères continuent à opérer entre six et vingt mouvements par jour, de 7h à 22h, à moins de 150 m des habitations, à quelques mètres des voitures et de leurs occupants. Et la santé économique d’OVH semble plutôt bonne (bénéficiaire en 2013 et 2014).

Depuis quelques semaines, la Mairie de l’Ile d’Yeu a même mis en place des panneaux interdisant la promenade sur le brise-lames qui constitue depuis des décennies un lieu de promenade habituel pour les islais. En toute logique, il faudrait aussi interdire l’utilisation du parking de Port Joinville. Et pourquoi pas, transférer l’aérodrome au milieu de Port Joinville….

Il est par ailleurs cocasse que la Mairie de l’Ile d’Yeu prône une attitude écologique exemplaire (voitures électriques, éoliennes, respect de la faune et de la flore) alors même qu’elle impose à des centaines de riverains et usagers du port, voire des milliers pendant l’été, cette nuisance qui laisse la plupart des visiteurs de l’Île sans voix.

Afin de quantifier cette pollution sonore, nous avons effectué des enregistrements durant deux jours l’été dernier (IHM 8852SI Data logger sound level meter). Une situation normale correspondrait à un niveau inférieur à 50 db avec quelques pointes en journée à 60/70 db. Il ressort de ces mesures qu’entre les hélicoptères et les mouvements des fêtards nocturnes entre le port et la discothèque des Balleresses, le quartier à proximité de l’héliport actuel n’est dans cette situation que dans la journée de dimanche.

Monsieur le Préfet, nous vous demandons donc de bien vouloir réexaminer cette question sans a priori mais, d’abord, en respect des règles de sécurité car en cas d’accident les responsabilités de l’autorité de tutelle et de la Mairie de l’Ile d’Yeu seraient lourdes.

Le respect des normes de pollution est aussi une nécessité car elle contribue à faire de cette zone nord-ouest du port une sorte de friche à l’abandon qui reste en l’état depuis dix ans. Rappelons qu’au-delà de la pollution sonore, lors de chaque mouvement d’hélicoptère, l’air se charge en oxyde d'azote, en monoxyde de carbone, en hydrocarbures imbrûlés et composés organiques volatiles dont le benzène, en suies et particules fines, en dioxyde de soufre et enfin en ozone, non émis directement, mais résultant de réactions photochimiques.

S’il est véritablement démontré que l’héliport a un intérêt, pourquoi ne pas envisager sept mois par an, lorsque l’île est peu peuplée, de neutraliser en partie le parking et, du lundi au vendredi, de tolérer quelques mouvements quotidiens entre 9 h et 18 h. Mais pendant les vacances scolaires et les week-ends, il est totalement inadmissible que les hélicoptères se posent et décollent en plein milieu du port.

Ne faut-il pas aussi s’interroger sur le gâchis que représente cet exceptionnel capital foncier et immobilier laissé à l’abandon au regard des quelques retombées économiques hypothétiques que représente l’utilisation de l’héliport par OVH comme « vitrine » pour les touristes.

Notre association est décidée à prendre en main ces questions car nous ne pouvons pas laisser perdurer éternellement cette situation, ni laisser ce quartier à l’abandon. Et dans l’attente de votre réponse, nous vous prions d’agréer, Monsieur le Préfet, à l’expression de notre respectueuse considération.

 A Joly

Copies à Mairie de l’Ile d’Yeu, Monsieur Yannick Moreau, Gazette de l’Ile d’Yeu, Monsieur Bruno Retailleau.